

Communauté de  
Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 28 MARS 2023

AR Prefecture

DE 20230328\_D\_071-DE

5 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le vingt-huit mars,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,  
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,  
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,  
Mme TARERIJAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET  
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328\_D\_071

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Subventions**  
**aux associations**  
**Famille-Jeunesse**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire d'accorder aux associations Famille-Jeunesse des subventions de fonctionnement, selon le tableau ci-dessous :

Commission	Montants prévisionnel 2023	Modalités de Versement			
		Acompte Février	Avril	Juillet	Novembre
<b>FAMILLE JEUNESSE</b>					
Crèche Les Lutins Aurec sur Loire *	24 319,00 €	6 080,00 €	6 080,00 €	6 080,00 €	6 079,00 €
Crèche Les Enfants St Just Malmont *	24 022,76 €	6 005,00 €	6 005,00 €	6 005,00 €	6 007,76 €
Jeunesse et Loisirs *Accueil de Loisirs sans Hébergement	32 441,98 €	10 023,00 €	7 473,00 €	7 473,00 €	7 472,98 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

